



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le mode de scrutin de ces élections a été voté par le conseil d'école.

Le vote se déroulera exclusivement par correspondance.

Le matériel de vote a été remis à votre enfant.

Vous avez jusqu'au **vendredi 7 octobre à 16h30** pour nous faire parvenir l'enveloppe contenant votre vote, en respectant la procédure décrite dans la note explicative.

Nous vous remercions de votre implication.